



AFFILIER UNE ASSOCIATION SPORTIVE A L'UFOLEP

L'UFOLEP, fédération sportive de la Ligue de l'enseignement, présente une double ambition : celle d'un sport accessible à toutes et à tous et celle d'un mouvement d'idées en faveur d'une vision du sport à dimension sociale et citoyenne.

1. Pourquoi s'affilier à l'UFOLEP ?

S'affilier à l'UFOLEP, c'est rejoindre la première fédération sportive affiliée de France et rejoindre un réseau de 8.000 associations affiliées et 330.000 licenciés.

L'UFOLEP accompagne les associations sportives pour développer leur structure, leurs compétences et leur activité, par une vie associative active et partie prenante des enjeux sociétaux actuels, par des outils et techniques pédagogiques, par l'accueil de volontaires en Service Civique et par des formations.

2. Avantages de l'affiliation

L'affiliation à l'UFOLEP ouvre notamment droit à :

- une licence unique, pour la pratique d'un grand nombre d'activités sportives de loisir ou de compétition,
- l'agrément « sport » qui permet aux associations de bénéficier de financements publics,
- l'inscription aux calendriers sportifs de compétitions et autres rencontres,
- la gratuité des frais SACEM et SPRE pour les activités sportives d'entretien (musiques non synchronisées),
- des demandes de subventions et d'accès aux infrastructures facilitées,
- l'adhésion au CNEA,
- des réductions dans l'achat de matériel sportif chez nos partenaires.
- des tarifs préférentiels auprès de Vacances Passions,
- des formations fédérales et professionnelles pour les animateurs sportifs et les dirigeants d'associations,
- l'accès à des évènements et dispositifs fédéraux.

En plus des avantages liés à l'affiliation Ligue de l'enseignement :

- un contrat d'assurance pour son association et ses adhérents,
- l'accès à une plateforme en ligne pour gérer ses adhérents Webaffiligue - association (affiligue.org),
- l'abonnement aux journaux « Idées en mouvement » et « Enjeu »,
- l'accueil de volontaires en Service Civique.

3. Procédure administrative d'affiliation

➤ Principes généraux

Toute association s'affiliant à la fédération départementale et désirant pratiquer une ou plusieurs activités sportives doit s'affilier à l'UFOLEP (y compris pour la danse sportive et la randonnée).

➤ Pour une première affiliation

L'association sportive contacte la fédération départementale de la Ligue ou le comité départemental UFOLEP.

1. L'association remplit l'intégralité des rubriques du dossier d'affiliation à la Ligue de l'enseignement en cochant la liste de toutes les activités sportives **réellement pratiquées** en son sein,

2. L'association joint un bulletin d'adhésion pour chaque adhérent ainsi que les documents médicaux en vigueur,

LES ESSENTIELS

- 8.000 associations, 330.000 licenciés, l'UFOLEP est la première fédération sportive affiliée de France
- S'affilier à l'UFOLEP offre de très nombreux services et permet de développer son activité
- Une licence unique pour pratiquer de nombreuses activités sportives
- Un contrat d'assurance pour son association et ses adhérents
- La possibilité de se former et de bénéficier de locaux et de matériel
- Un espace en ligne de gestion des adhérents Webaffiligue / affiligue.org

3. L'association fournit l'intégralité des documents à la **fédération ou au Comité départemental qui vérifie la conformité des documents**, saisit les données dans affiligue et génère une facture et envoie les licences,
4. L'association et ses adhérents peuvent se connecter à leur espace en ligne Webaffiligue -adhérents (affiligue.org).

➤ *Pour se réaffilier*

1. L'association vérifie et modifie ses informations sur Webaffiligue – associations (affiligue.org) avant le 31 mars de l'année en cours,
2. Elle peut indiquer qu'elle souhaite se réaffilier en ligne dans le paramétrage de son espace Webaffiligue,
3. Elle imprime et signe le dossier d'affiliation, fait signer les bulletins d'adhésions à ces adhérents,
5. La fédération ou le Comité départemental importe les données de Webaffiligue à affiligue, génère une facture et envoie les licences à l'association.

4. Documents à destination des associations sportives UFOLEP

Le matériel d'affiliation :

- Demande d'affiliation d'une association à la Ligue de l'enseignement- saison 2017-2018
- Bulletin d'inscription – saison 2017-2018 d'un membre d'une association affiliée
- Licence UFOLEP

Présentation de Webaffiligue : Pour accompagner les associations et leurs adhérents dans le passage au numérique, des brochures de présentation Webaffiligue à destination des associations sportives sont disponibles.

Webaffiligue est la plateforme de la Ligue de l'enseignement permettant de gérer son association et ses adhérents au quotidien. Une nouvelle version de cette plateforme numérique sera accessible début juillet 2017.

Adhérents et dirigeants peuvent :

- Imprimer des licences,
- Envoyer un mail aux adhérents,
- Mettre en ligne leurs événements sportifs et proposer les engagements et paiement en ligne, via la plateforme EngageSport
- Télécharger les certificats médicaux,
- Obtenir des statistiques sur leur association,

Pour la fédération ou le Comité départemental, c'est moins de temps passé sur des tâches administratives et plus de temps pour accompagner les associations.